



AEDBF
FRANCE

L'AEDBF France vous prie de bien vouloir assister au Webinaire qu'elle organise **le mardi 14 février 2023 de 9 h 00 à 10 h 30** par visioconférence (Microsoft Teams)

« Facteurs ESG, commercialisation et devoir de vigilance »

Présenté par :

Madame Lucile de La Jonquière

Director, affaires publiques
Groupe Société Générale

Madame Anne-Claire Rouaud

Professeur, Université Paris I
Panthéon-Sorbonne,
Administratrice de l'AEDBF France

Maître Julien Martinet

Avocat associé,
SWIFT Litigation
Administrateur de l'AEDBF France

Ce Webinaire complète le cycle consacré par l'AEDBF-France aux problématiques relatives à la finance durable. Après un Webinaire relatif aux *Green Bonds*, *Social Bonds* et *Sustainability-Linked Bonds* en octobre 2022 et un Webinaire sur Le *greenwashing* et le risque de contentieux environnemental organisé en janvier 2023, **ce troisième volet est axé sur les problématiques liées à la commercialisation des produits financiers et au devoir de vigilance.**

Les établissements doivent désormais tenir compte des préférences ESG des clients au stade de la commercialisation des produits financiers (gouvernance produits, test d'adéquation lors de la fourniture des services de conseil en investissement ou de gestion de portefeuille), alors que les normes de niveau 2 adoptées sur le fondement du règlement SFDR, auquel renvoie le dispositif MIF 2, sont entrées en application début 2023.

Face à l'imbrication des textes de niveau 1 et 2 (MIF 2, SFDR, taxonomie...) et à l'extension par capillarité de ces problématiques au-delà des produits d'investissement (voir notamment les orientations de l'ABE sur l'octroi et le suivi des prêts récemment), quels sont les risques pour les établissements ?

Au-delà de la commercialisation des produits financiers, quels sont les risques, de nature contentieuse notamment, découlant du devoir de vigilance ?

« Facteurs ESG, commercialisation et devoir de vigilance »

Modalités d'inscription – Webinaire du mardi 14 février 2023 de 9 h 00 à 10 h 30
par visioconférence (Microsoft Teams)

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 20,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2023,
- (ii) 35,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Universitaires et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

En outre, l'adhésion des personnes morales à l'AEDBF France pour l'année 2023 donne droit à des entrées gratuites par an aux manifestations de l'AEDBF France pour les personnes qu'elles désignent selon l'offre d'adhésion souscrite. Ces personnes peuvent être indifféremment des collaborateurs ou des tiers invités.

Plus d'informations sur les avantages auxquels donnent droit les adhésions [à cette adresse](#)

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.
La date limite d'inscription est le 13 février 2023 (inclus).

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 13 février 2023.

Ce Webinaire est limité à 100 participants.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : aedbf.france@gmail.com